

---

RÉUNION DU 22 OCTOBRE

---

Procès-verbal de la réunion du conseil de la Faculté des sciences sociales tenue le lundi 22 octobre 2018, à 15 h, à la salle du conseil (DKN-3470).

Présents : François Gélinau, Gina Muckle, Lyse Langlois, Michelle Daveluy, Philippe Barla, Érick Duchesne, Dominique Morin, Renée Brassard, Sylvain Luc, Natacha Gagné, Thierry Giasson, Johanne Dompierre, André C. Drainville, Yanick Charrette, Nick Bernard, Samuel Beaudoin, Nicolas Mazellier, Amar Gherbi, Alessandro Pozzi, William Plante (*en remplacement de Guillaume Brassard-Méthot*), Heidi Thériault, Frédérique Rivest, Audrey Carlos, Louis-Vincent Nadeau, Constance Lortie, Isabelle Brunet (*en remplacement de Mathieu Larivière*), Véronique Fournier, Mariane Valois-Demers, Yasmine Mohamed, Jonathan Riendeau, Marie-Pier Labrecque, Sami Gallienne (*en remplacement de Florian Louinet*)

Invités : Harold Germain, Pascaline Lamare, Vincent-Mathieu Vézina, François-Bernard Malo, Caroline Hervé

Absents et excusés : Sabine Kröger, Jean Vézina, Patrick Gonzalez, Réjean Tessier

---

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum est constaté à 15 h 05.

**Il est proposé** par François Gélinau et appuyé par Natacha Gagné :

« Que l'ordre du jour de la réunion du 22 octobre 2018 soit adopté avec les modifications demandées. »

### **Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2018
3. Informations de la Direction
4. Questions des membres
5. Renouvellement du mandat du secrétaire de faculté, François Gélinau (mandat du 30 novembre 2018 au 29 novembre 2021)
6. Création d'un microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en économie comportementale (voir l'annexe en pièce jointe)
7. Création d'un microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en études nordiques (voir l'annexe en pièce jointe)
8. Suspension des admissions dans les microprogrammes de 1<sup>er</sup> cycle en gestion des ressources humaines (voir l'annexe en pièce jointe)
9. Révision du plan de soutien de la FSS pour la participation d'un examinateur externe à une soutenance de thèse

10. Nomination des directions de programmes
11. Nomination aux comités de programmes  
(avec modification pour MM-PSY et Ph.D Recherche en psychologie)
12. Nomination au poste de direction du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR)
13. Divers

**Adoptée à l'unanimité**

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 AVRIL 2018**

**Il est proposé** par Thierry Giasson et appuyé par Natacha Gagné :

« Que le procès-verbal de la réunion du 16 avril 2018 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Que « science politique » soit écrit au singulier dans tout le document;
- Que les parenthèses soient retirées dans les titres des points 8A et 8B. »

**Adopté à l'unanimité**

### 3. INFORMATIONS DE LA DIRECTION

#### Informations du doyen :

Les finances de la Faculté profitent de l'impact positif de la croissance des nouvelles inscriptions. Notre bilan final pour l'automne 2018 est extrêmement positif, tant au niveau du nombre total de nouveaux étudiants inscrits que du nombre total d'inscrits. Nous enregistrons une croissance des nouveaux inscrits, tous cycles confondus de 15 % en comparaison à 1,9 % à l'échelle de l'université. Nous accueillons la plus grosse cohorte de nouveaux étudiants depuis 2012. On souligne l'augmentation du nombre de nouveaux étudiants au certificat en travail social; la nouvelle offre de formation entièrement à distance a permis d'augmenter considérablement les nouvelles inscriptions. Les programmes de maîtrises en relations industrielles contribuent largement à l'augmentation des étudiants au deuxième cycle.

La croissance de la clientèle étudiante en dépit de la baisse démographique est le résultat d'un immense effort collectif du personnel impliqué dans la promotion des études, le recrutement étudiant et la gestion des études, de même que des directeurs et directrices de programmes. La Direction de la faculté souhaite souligner le travail accompli et remercier toutes les personnes impliquées.

**Académie des transformations numériques.** En juin dernier, l'Université Laval s'est alliée avec le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec pour créer l'Académie des transformations numériques. Grâce à un investissement de 6 millions de dollars de la part du gouvernement, deux objectifs sont attendus :

- 1) Par le biais de la formation continue, permettre au personnel l'acquisition de connaissances et le développement de compétences afin de relever les défis que représente la transformation numérique.
- 2) Mettre sur pied une chaire de recherche dont l'objet d'études sera d'analyser les répercussions des transformations numériques sur les emplois de la fonction publique. Financée à hauteur de 1 million de dollars sur 5 ans, le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) est actuellement en évaluation des besoins. Il a sollicité des propositions de différentes facultés, dont la nôtre.

**Retour sur les chantiers d'avenir.** À l'échelle institutionnelle, trois projets se sont rendus à l'étape finale du concours, dont le chantier sur l'intelligence urbaine, piloté par Sébastien Tremblay de l'École de psychologie et un autre porté à la FSS par Stéphanie Lloyd du Département d'anthropologie. Ce dernier n'a pas été retenu, mais fait l'objet de discussions pour voir de quelle façon il pourrait progresser durant la prochaine année.

**Financement des universités.** Lors du dépôt du budget provincial au printemps dernier, le gouvernement a annoncé un réinvestissement dans l'enseignement supérieur, accompagné d'une révision de la formule de financement des universités. L'Université a mis sur pied un comité qui a pour mandat de revoir la formule interne de financement.

**Événements à venir à la FSS.** La Soirée des prix d'Excellence, où l'on honore nos étudiants, aura lieu le 13 février prochain. Quant à la Soirée prix et distinctions qui souligne les réalisations des professeurs et des chercheurs, elle aura lieu le 5 décembre.

Le département des relations industrielles célébrera son 75<sup>e</sup> anniversaire lors d'une soirée de gala le 9 novembre 2018 au Musée de la civilisation. Les détails sont disponibles sur Facebook.

### **Informations de la vice-doyenne aux études :**

**Projet de politique institutionnelle relative aux étudiant.e.s-parents.** Le projet de politique a été présenté à la Table des responsables facultaires des études. Par cette politique, l'Université exprime sa volonté de mettre en place des moyens et un environnement académique favorisant la réussite des étudiant.e.s-parents. Cette politique vise à faciliter la gestion de situations applicables aux étudiants.e.s-parents dans le but de soutenir leur réussite scolaire et à développer un cadre de vie universitaire plus propice pour eux.

La définition d'étudiant.e.-parent aux fins de cette politique s'inspire de la définition appliquée par l'Aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du gouvernement du Québec. La définition est la suivante : a) étudiante enceinte; b) étudiant.e habitant au moins avec un ou des enfants de moins de 13 ans et/ou celui ou ceux de son conjoint ou de sa conjointe au 30 septembre de l'année scolaire; c) étudiant.e habitant avec son enfant ou celui de son conjoint ou de sa conjointe atteint.e d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale reconnu selon les mêmes modalités de l'Aide financière du MEES.

L'étudiant.e-parent inscrit à au moins 6 crédits à une session sera réputé être à temps plein et pourra bénéficier des avantages liés à ce statut. L'étudiant.e.-parent inscrit.e dans un programme pourra aussi bénéficier d'une absence autorisée par sa direction de programme (ex. : congé de maternité ou de paternité) permettant de maintenir actif certains avantages sans être inscrit.e à des activités pédagogiques (ex. : maintenir valide la carte étudiante). Il pourra aussi bénéficier de mesures d'accommodements associées à des obligations parentales.

**Projet pilote sur l'étalement du début des heures de cours – Bilan et suite.** Cette session, notre faculté participe à ce projet pilote avec la FSA. Au total, 61 cours sont concernés, ce qui représente 3500 étudiants dont près de 1 000 proviennent de notre faculté. Les étudiants et professeurs impliqués seront invités à répondre à un court questionnaire au retour de la semaine de lecture dont l'objectif est d'établir si leur comportement de mobilité a été modifié. L'Université souhaite poursuivre le projet pilote à l'hiver et notre faculté continuera de participer sur une base volontaire de ses professeurs.

**Temps supplémentaire comme mesure d'accommodement aux examens.** Le nombre d'étudiants en situation de handicap qui demande des mesures d'accommodement a considérablement augmenté au cours des dernières années (de 490 %). Le temps supplémentaire dans un local d'examen tranquille est la mesure d'accommodement aux examens la plus fréquente dans les établissements scolaires en Amérique du Nord. Notre institution ne fait pas exception à la règle. Or, il existe peu de données empiriques permettant d'évaluer les retombées de cette mesure d'accommodement sur la réussite des étudiants. Le Centre d'aide aux étudiants (CAE) amorcera durant l'hiver 2019 l'évaluation de cette pratique. Notre faculté a accepté de collaborer à cette évaluation. On recherche principalement une participation des enseignants responsables de cours où l'on retrouve un grand nombre d'étudiants. Les porteurs du dossier au CAE sont en contact avec les directeurs et directrices d'unités afin d'établir si et comment ils-elles souhaitent collaborer.

**Inscription des nouveaux étudiants étrangers.** Pour la première fois, les nouveaux étudiants internationaux, peu importe leur cycle d'études, seront en mesure de s'inscrire à leurs cours avant leur arrivée sur le campus. Ils pourront s'inscrire d'eux-mêmes à leurs cours de la session d'hiver 2019 à partir de novembre. Cette décision survient à la suite des réflexions et des recommandations d'un comité de travail et dans le contexte où la majorité des établissements universitaires québécois permettent aux nouveaux étudiants internationaux de s'inscrire comme tout nouvel étudiant québécois. Ceci implique de revoir l'ensemble de nos communications avec ces étudiants, afin de préciser les cours auxquels ils doivent s'inscrire.

#### **Informations de la vice-doyenne à la recherche :**

**Chaire de leadership en enseignement Alban-D'Amours en sociologie de la coopération.** Le lancement de cette chaire s'est déroulé le 17 octobre dernier, grâce à un don de monsieur Alban d'Amours. Ce don, en plus d'avoir permis de recruter le professeur Dan Furukawa Marques, le titulaire de la Chaire, permettra d'élaborer plusieurs activités d'enseignement et de recherche sur la coopération et créer des bourses pour les étudiantes et étudiants. Un don de 200 000 \$ par Desjardins complète le projet.

Une réunion de la Table de la recherche regroupant les directeurs et directrices des centres de recherche et les représentants des départements des écoles a eu lieu le vendredi 19 octobre 2018. Lors de cette réunion, différents points ont été abordés, comme les subventions, les projets de recherche présentés aux concours de l'automne 2018 et la possibilité de développer un projet autour des enjeux de santé. Une initiative de *Consortium en santé* sera proposée aux chercheurs de la Faculté et, éventuellement, comme projet à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

À l'hiver 2018, une résolution avait été adoptée au conseil facultaire pour que soit ajouté à la liste des membres avec droit de vote, un représentant de la recherche. Ce siège est toujours disponible.

Toutes les bourses sont rassemblées sous l'onglet « Recherche » de la Faculté.

#### **Information du directeur exécutif :**

La rénovation des amphithéâtres devrait être terminée en février 2019 et les auditoriums utilisables dès la session d'été 2019.

Lors de la prochaine phase des travaux de rénovation, on s'attaquera aux espaces de recherche au 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages, côté nord (au-dessus des auditoriums), à partir de l'été 2020.

Comme dernier point, le directeur exécutif mentionne que la Faculté est à la recherche d'un représentant des associations étudiantes des cycles supérieurs de la FSS pour siéger au comité « Bureau d'étudiants gradués et associations étudiantes ». Ce comité permettra d'établir les principes de travail en collaboration avec le Service des immeubles. Les personnes intéressées peuvent contacter le directeur exécutif.

#### **4. QUESTIONS DES MEMBRES : AUCUNE QUESTION**

**5. RENOUELEMENT DU MANDAT DU SECRÉTAIRE DE FACULTÉ,  
FRANÇOIS GÉLINEAU**

Selon l'article 175 des Statuts de l'Université Laval, « Le secrétaire de la faculté a pour fonctions notamment :

- de rédiger les procès-verbaux des séances du conseil de la faculté, dont il adresse copie au secrétaire général de l'Université;
- de conserver les documents de la faculté et de les remettre au secrétaire général de l'Université lorsqu'il en est requis. »

Dans les faits, ces fonctions ont été remplies par François Gélineau depuis sa nomination comme doyen le 30 novembre 2015 et sa nomination comme secrétaire de la Faculté prend fin le 30 novembre prochain. Nous proposons le renouvellement du mandat de François Gélineau pour les trois prochaines années.

La vice-doyenne fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Sylvain Luc, appuyée par Dominique Morin, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

**RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-10-22) CONCERNANT LE RENOUELEMENT  
DU MANDAT DU SECRÉTAIRE DE FACULTÉ, FRANÇOIS GÉLINEAU**

**CONSIDÉRANT** que le mandat du secrétaire de la Faculté des sciences sociales vient à échéance;

**Il est proposé :**

« De renouveler le mandat de François Gélineau en tant que secrétaire de la Faculté des sciences sociales, du 30 novembre 2018 au 29 novembre 2021. »

**Adopté à l'unanimité**

6. **CRÉATION D'UN MICROPROGRAMME EN ÉCONOMIE COMPOSITE**

Ce microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle de neuf crédits est porté par le département d'économique. Il offrira une formation généraliste dans le domaine de l'économie comportementale, un domaine d'études en effervescence, basé sur une approche multidisciplinaire qui enrichit les modèles économiques traditionnels en considérant les préférences des individus et leur capacité à effectuer des calculs et choix complexes. L'économie comportementale permet de traiter de plusieurs enjeux actuels et importants que ce soit en santé, environnement, finance publique, développement économique, fiscalité et criminalité. Sous l'impulsion des professeurs Sabine Kröger et Charles Bellemare, le département d'économique occupe une place de leadership en économie comportementale.

Ce microprogramme est accessible à tout titulaire d'un DEC et aux candidats adultes; il s'adresse à la fois à une clientèle sur le marché du travail et il peut servir de complément de formation aux qu'aux étudiants titulaires d'un baccalauréat souhaitant obtenir un complément de formation. Il se compose de deux cours obligatoires (ECN-1000 Principe de microéconomie et ECN-1180 Introduction à l'Économie comportementale) et d'un cours optionnel choisis parmi une liste de trois cours d'économie comportementale. Tous les cours sont déjà offerts sur une base régulière à l'exception d'un des deux cours obligatoires (ECN-1180), lequel est actuellement en développement. Un des cours optionnels doit également être adapté pour un enseignement en mode commodal (ECN-3140), ce qui permettra de compléter le microprogramme entièrement à distance. Le cheminement prévu est à temps partiel. Il est prévu d'offrir ce programme à partir de l'automne 2019.

Nous soulignons le travail remarquable des membres du comité d'élaboration soit Philippe Barla, Lucie Samson, Sabine Kröger, et Manuel Paradis et en profitons pour les remercier.

Un membre du conseil demande si la modification des préalables des trois cours ECN de niveau 3000 implique une baisse du niveau dans les cours en question ou si le cours ECN-1000 est suffisant pour suivre ces trois cours. Les responsables du programme confirment que le cours ECN-1000, Principes de microéconomie, permet de couvrir la matière nécessaire.

Le directeur du département de science politique demande si le cours Introduction à l'économie comportementale (ECN-1180) qui n'a pas de préalable pourra être offert aux étudiants de science politique, du BIAPRI et du BIEP. Comme on lui répond dans l'affirmative, il mentionne que les directions de programmes devront être informées de l'offre.



La vice-doyenne fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Philippe Barla, appuyée par Louis-Vincent Nadeau, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

**RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-10-22) CONCERNANT LA CRÉATION D'UN  
MICROPROGRAMME DE 1<sup>ER</sup> CYCLE EN ÉCONOMIE COMPORTEMENTALE**

**CONSIDÉRANT** L'importance de l'économie comportementale comme outil d'analyse pour les décideurs publics, leur permettant de concevoir des mécanismes plus efficaces permettant de soutenir et améliorer la conformité volontaire aux lois et règlements;

**CONSIDÉRANT** l'expertise du département d'économique dans le domaine de l'économie comportementale;

**CONSIDÉRANT** l'absence de formation spécialisée en économie comportementale dans le milieu universitaire francophone;

**CONSIDÉRANT** qu'une formation à temps partiel offre une grande souplesse pour les étudiants ou les personnes déjà sur le marché du travail ;

**CONSIDÉRANT** que le microprogramme projeté s'appuie sur des cours déjà offerts;

**Il est proposé :**

« De créer un microprogramme multidisciplinaire de premier cycle, de 9 crédits, en économie comportementale. »

**Il est également proposé :**

« Que les admissions au microprogramme puissent se faire à partir de la session d'automne 2019 »

**Adopté à l'unanimité**

## 7. CRÉATION D'UN MICROPROGRAMME DE 1<sup>ER</sup> CYCLE EN ÉTUDES NORDIQUES

Ce microprogramme de neuf crédits offrira une formation générale et multidisciplinaire en études nordiques afin d'initier les étudiants et les professionnels de différentes disciplines aux réalités du Nord et ainsi les préparer à développer des pratiques respectueuses des sociétés nordiques.

Ce microprogramme est porté par le Département d'anthropologie qui a été un pionnier dans l'enseignement en études autochtones au Québec. Aujourd'hui, le département offre un baccalauréat en anthropologie avec concentration en études autochtones, un certificat en études autochtones et un microprogramme en études autochtones. Concernant le Nord, le département accueille, depuis sa création, des professeurs spécialisés sur les sociétés nordiques qui ont participé de façon centrale à la création et au développement des études inuit au niveau international, et depuis 2017, la Chaire de recherche Sentinelle Nord sur les relations avec les sociétés inuit dont la titulaire est Caroline Hervé.

Bien que plusieurs de nos professeurs et chercheurs développent des projets de recherche dans le domaine des études nordiques, il n'existe actuellement aucun programme de formation multidisciplinaire spécialisé en études nordiques au sein de notre institution. De plus, les jeunes diplômés de l'UL sont nombreux à choisir le Nord pour débiter une carrière, la majorité part sans détenir de connaissances sur les réalités sociales, culturelles, environnementales, historiques et politiques propres au Nord. Ce manque de connaissances et de formation mine leur capacité à travailler de façon efficace et respectueuse et à établir des relations harmonieuses dans le cadre de leur travail, que ce soit au sein des services sociaux ou de santé, de l'enseignement, du système de justice, qu'ils soient intervenants ou administrateurs.

Le public visé est donc assez large et comprend à la fois une population étudiante classique (titulaires d'un DEC, ou suivant actuellement des études à l'université) et des professionnels s'intéressant aux enjeux du Nord. Le programme s'adresse également à une clientèle adulte, non titulaire d'un DEC, travaillant ou désirant travailler dans le Nord, par exemple, dans le domaine de la santé ou de l'éducation.

Ce microprogramme se compose d'un cours obligatoire en anthropologie et de deux cours à option en anthropologie, science politique, géographie, archéologie, foresterie, droit et criminologie. Le cours obligatoire est offert à distance, alors que les cours à option sont offerts en présentiel à l'exception de deux cours offerts à distance (ANT-1701 et DRT-1725). Le microprogramme s'appuie sur des ressources déjà existantes puisqu'aucun cours n'est à créer, la majorité des cours sont déjà offerts sur une base régulière. À court ou moyen terme, une école d'été pourrait être créée, de même qu'un cours sur la langue inuit. Le cheminement prévu est à temps partiel. On souhaite accueillir les premiers étudiants dès la session d'hiver 2019.

Nous souhaitons remercier les membres suivants du comité d'élaboration pour leur travail remarquable : Caroline Hervé et Pascale Laneuville, respectivement titulaire et coordonnatrice de la Chaire de recherche Sentinelle Nord sur les relations avec les sociétés inuit; Michelle Develuy et Sylvie Poirier, directrice actuelle et directrice sortante du département d'anthropologie, ainsi que Natacha Gagné, directrice des programmes d'anthropologie de premier cycle et Pascaline Lamare.

Un membre du conseil facultaire fait remarquer que le MOOC « Le Québec nordique : enjeux, espaces et cultures » peut être un bassin de recrutement, et qu'il serait intéressant de faire des liens entre le MOOC et ce nouveau programme.

Le doyen fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Michelle Daveluy, appuyée par Natacha Gagné, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

**RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-10-22) CONCERNANT LA CRÉATION D'UN MICROPROGRAMME EN ÉTUDES NORDIQUES**

**CONSIDÉRANT** la place et le rôle de l'Université Laval dans la production des connaissances scientifiques sur et avec le Nord;

**CONSIDÉRANT** les besoins de décolonisation de la recherche et de réconciliation sociale et politique avec les sociétés autochtones;

**CONSIDÉRANT** l'importance sociale d'améliorer les connaissances des citoyens sur les enjeux du Nord, afin de leur permettre d'adopter une perspective critique;

**CONSIDÉRANT** l'absence de formation spécialisée en études nordiques à l'Université Laval afin de préparer les étudiants et les jeunes professionnels de tous les domaines à travailler dans et avec les communautés nordiques;

**CONSIDÉRANT** qu'une formation à temps partiel offre une grande souplesse pour les étudiants ou les personnes déjà sur le marché du travail;

**CONSIDÉRANT** que le microprogramme projeté s'appuie sur des cours déjà offerts;

**Il est proposé :**

« De créer un microprogramme multidisciplinaire de premier cycle, de 9 crédits, en études nordiques »

**Il est également proposé :**

« Que les admissions au microprogramme puissent se faire à partir de la session d'hiver 2019. »

**Adopté à l'unanimité**

**8. SUSPENSION DES ADMISSIONS DANS LES MICROPROGRAMMES DE 1<sup>ER</sup> CYCLE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Au conseil facultaire du 16 octobre 2017, nous avons adopté une résolution visant à modifier les exigences admissions des quatre microprogrammes de formation continue en gestion des ressources humaines, de 12 crédits chacun, dans lesquels on retrouvait à ce moment seulement 3 étudiants.

Les conditions initiales d'admission imposaient aux candidats de faire preuve d'une expérience en continu d'au moins deux ans sur le marché du travail dans un domaine lié directement à la gestion des ressources humaines ou quatre années d'expérience en continu dans un autre domaine. Estimant qu'une expérience professionnelle de deux années serait suffisante pour réaliser ce programme, nous avons modifié les exigences d'admissions en révisant à la baisse, passant de quatre à deux, le nombre d'années d'expérience minimale. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de la session d'hiver 2018.

Or, la modification des exigences d'admission n'a eu aucun impact sur le nombre de demandes d'admission et de nouvelles inscriptions à l'hiver, l'été et l'automne 2018, malgré les activités de promotion réalisées (les nouvelles inscriptions sont sur ces 3 sessions au nombre de 5, alors qu'elles étaient 9 durant les 3 sessions précédentes).

D'autre part, le faible nombre d'étudiants fait en sorte qu'on doit les réorienter vers des cours équivalents au certificat en gestion des ressources humaines, mais cette solution n'est pas satisfaisante pour les étudiants en formation continue que sont des professionnels en exercice et ne permet pas d'atteindre les objectifs pédagogiques du programme de formation continue. En conséquence, nous proposons cette année la suspension des admissions.

Interrogé à ce sujet, le doyen mentionne au conseil facultaire que les microprogrammes actuellement développés s'appuient sur des cours existants et qui s'offrent indépendamment de l'existence des nouveaux programmes. La fréquentation des microprogrammes fait l'objet d'un suivi régulier.

Le doyen fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Johanne Dompierre, appuyée par Frédérique Rivest, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

**RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-10-22) CONCERNANT LA SUSPENSION DES ADMISSIONS DANS LES MICROPROGRAMMES DE 1<sup>ER</sup> CYCLE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.**

**CONSIDÉRANT** le faible nombre de demandes d'admission et de nouveaux inscrits dans ces microprogrammes depuis leur création;

**CONSIDÉRANT** que la modification des exigences d'admission à l'hiver 2018 n'a eu aucun impact sur les demandes d'admission et nouvelles inscriptions;

**CONSIDÉRANT** que les activités de promotion du programme n'ont pas permis d'augmenter significativement le nombre de demandes d'admission;

**CONSIDÉRANT** les difficultés à offrir les cours en raison du faible nombre d'étudiants et la nécessité de les réorienter vers des cours équivalents au Certificat en gestion des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** que cette solution n'est satisfaisante ni pour les étudiants ni au regard des objectifs pédagogiques du programme;

**CONSIDÉRANT** que la suspension des admissions n'empêchera pas les étudiants actuels du programme d'en diplômé;

**Il est proposé :**

« De suspendre les admissions dans les microprogrammes suivants dès la session d'été 2019 :

- Microprogramme en gestion des ressources humaines :  
Le travail et la personne
- Microprogramme en gestion des ressources humaines :  
Gestion des personnes
- Microprogramme en gestion des ressources humaines :  
Développement des potentiels humains
- Microprogramme en gestion des ressources humaines :  
Évolution des personnes dans l'organisation.

**Adopté à l'unanimité**

9. **RÉSOLUTION SUR LA RÉVISION DU PLAN DE SOUTIEN DE LA FSS POUR LA PARTICIPATION D'UN EXAMINATEUR EXTERNE À UNE SOUTENANCE DE THÈSE**

Au printemps 2016, la FESP décidait de cesser le remboursement des frais de déplacement et de séjours des examinateurs externes participant à une soutenance, ce qui a conduit notre faculté à adopter son Plan de soutien pour la participation de l'examineur externe à une soutenance de thèse.

Depuis le printemps 2016 jusqu'à l'été 2018, la FESP accordait aux facultés une somme forfaitaire de 150 \$ pour la participation d'un examinateur externe à une soutenance, ce qui permettait de couvrir partiellement les frais d'une visioconférence ou les frais de déplacements et de séjour, selon la modalité de participation à distance ou en présentiel de l'examineur. Notre Plan de soutien permettait de compléter la somme forfaitaire de la FESP d'une part en couvrant tous les frais encourus par l'examineur externe pour l'organisation de la visioconférence dans son établissement, et d'autre part en accordant un montant additionnel de 350 \$ pour couvrir les frais de déplacement de l'examineur externe, ce qui portait le montant maximal accordé à 500 \$.

À l'été 2018, l'Université Laval a décidé de provisionner un budget institutionnel annuel récurrent consacré exclusivement au remboursement des frais des examinateurs externes participant à la soutenance de thèse. Ce faisant, il était requis de réviser le Plan de soutien de notre faculté.

Dorénavant, la FESP accorde un remboursement maximal de 250 \$ pour couvrir les frais de déplacement et de séjour d'un examinateur externe lorsque l'examineur provient du Québec, 700 \$ lorsque l'examineur vient d'une autre province canadienne et 1 300 \$ lorsque de dernier provient d'un autre pays. La FESP rembourse également jusqu'à 150 \$ des frais de visioconférence pour une participation virtuelle de l'examineur.

Or, l'expérience antérieure révèle que les frais de déplacement et séjour d'un évaluateur externe du Québec excèdent presque toujours 250 \$. Étant donné que notre faculté octroyait auparavant un montant additionnel maximum de 350 \$, portant le maximum remboursé à 500 \$. Nous proposons de maintenir cette mesure. Nous souhaitons également de continuer de soutenir la participation par visioconférence, c'est pourquoi nous proposons de maintenir notre engagement à couvrir tous les frais encourus pour l'organisation d'une visioconférence.

Le doyen fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Samuel Beaudoin, appuyée par Amar Gherbi, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

**RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-10-22) CONCERNANT LA RÉVISION DU PLAN DE SOUTIEN DE LA FSS POUR LA PARTICIPATION D'UN EXAMINATEUR EXTERNE À UNE SOUTENANCE DE THÈSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le remboursement maximal des frais de déplacement et de séjour d'un examinateur externe octroyé par la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) s'élève dorénavant à 250 \$ lorsque l'examineur provient du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de déplacement et de séjour d'un évaluateur externe du Québec excèdent presque toujours le montant maximal octroyé par la FESP;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de soutien actuel de la FSS accorde un montant additionnel lors d'un déplacement de l'examineur externe, portant le montant maximal accordé par soutenance à 500 \$ (150 \$ de la FESP et 350 \$ de la FSS);

**CONSIDÉRANT QUE** la FESP prend en charge jusqu'à 150 \$ des frais de visioconférence pour une participation virtuelle de l'examineur externe;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de soutien actuel de la FSS permet de compléter le montant accordé par la FESP afin de couvrir tous les frais encourus pour une participation virtuelle de l'examineur externe,

**Il est proposé par Samuel Baudoin et appuyé par Amar Gherbi:**

« Que la Faculté modifie son plan de soutien financier et prenne en charge les frais de déplacement et de séjour d'un examinateur externe provenant de la province de Québec, à concurrence d'un montant additionnel maximal de 250 \$, portant le montant total remboursé par soutenance à un maximum 500 \$. »

**Il est également proposé par Samuel Baudoin et appuyé par Amar Gherbi :**

« Que la faculté continue de couvrir les frais de visioconférence excédant le 150 \$ remboursé par la FESP lorsque c'est le mode de participation privilégié. »

**Adopté à l'unanimité**

## 10. NOMINATION DES DIRECTIONS DE PROGRAMMES

Le doyen fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Philippe Barla, appuyée par Renée Brassard, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

### **ÉCONOMIQUE**

#### **Premier cycle**

##### **Il est proposé :**

« Que la professeure Lucie Samson soit nommée directrice des programmes suivants :

- baccalauréat et certificat en économique;
- baccalauréat intégré en économie et politique (BIEP);
- baccalauréat intégré en économie et mathématique (BIEM);

et ce, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2022. »

#### **Deuxième cycle**

##### **Il est proposé :**

« Que le professeur Benoît Carmichael soit nommé directeur des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en économique du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2022. »

#### **Troisième cycle**

##### **Il est proposé :**

« Que le professeur Markus Herrmann soit nommé directeur du programme de doctorat en économique du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2022. »

## **RELATIONS INDUSTRIELLES**

#### **Premier cycle**

##### **Il est proposé :**

« Que le professeur Michel Racine soit nommé directeur par intérim des programmes de baccalauréat et certificat en relations industrielles à partir du 1<sup>er</sup> août 2018. »

#### **Troisième cycle**

##### **Il est proposé :**

« Que la professeure Martine D'Amours soit nommée directrice du programme de doctorat en relations industrielles du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019. »



## **PSYCHOLOGIE**

### **Deuxième et troisième cycles**

#### **Il est proposé :**

« Que la professeure Célyne Bastien soit nommée directrice des programmes de maîtrise en psychologie avec mémoire (MM-PSY) et de doctorat en psychologie (Ph.D. Recherche);

du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 août 2020. »

#### **Il est également proposé :**

« Que la professeure Isabelle Giroux soit nommée directrice du programme de doctorat en psychologie (D.Psy) du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 août 2020. »

## **SCIENCE POLITIQUE**

### **Premier cycle**

#### **Il est proposé :**

« Que la professeure Pauline Côté soit nommée directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle de science politique du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2021. »

## **ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL ET DE CRIMINOLOGIE**

### **Deuxième cycle**

#### **Il est proposé :**

« Que la professeure Stéphanie Arsenault soit nommée directrice des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en travail social du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2022. »

## **CERTIFICAT EN GÉRONTOLOGIE**

### **Premier cycle**

#### **Il est proposé :**

« Que le mandat de la professeure Sophie Éthier en tant que directrice du programme du certificat en gérontologie soit renouvelé du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 juillet 2020. »

11. **POINT 11 : NOMINATION AUX COMITÉS DE PROGRAMMES**

Le doyen fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Thierry Giasson, appuyée par Dominique Morin, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

**ANTHROPOLOGIE**

**Deuxième cycle et troisième cycles**

**Il est proposé :**

« Que les professeures suivantes soient nommées membres du comité des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en anthropologie :

- Stéphanie Lloyd, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2020;
- Sabrina Doyon, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2020. »

**ÉCONOMIQUE**

**Premier cycle**

**Il est proposé :**

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en économie :

- Michel Roland, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019;
- Kevin Moran, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2020. »

**Deuxième cycle**

**Il est proposé :**

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en économie :

- Sabine Kröger, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019;
- Markus Herrmann, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2021. »

**Troisième cycle**

**Il est proposé :**

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes de 3<sup>e</sup> cycle en économie :

- Marion Goussé, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2021;
- Vincent Boucher, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. »

## PSYCHOLOGIE

### Premier cycle

#### **Il est proposé :**

« Que les professeurs suivantes soient nommées membres du comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie :

- Marie-Hélène Gagné, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019;
- Annie Vallières du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2020. »

### Deuxième et troisième cycle

#### **Il est proposé :**

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles (MM-PSY et Ph.D. Recherche) en psychologie :

- Ginette Dionne, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 2 septembre 2018;
- Simon Grondin, du 3 septembre 2018 au 31 mai 2019;
- Yvan Leanza, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. »

### Troisième cycle

#### **Il est proposé :**

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes de doctorats (Ph. D. R/I et D. Psy) en psychologie :

- Catherine Bégin, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019;
- Martin D. Provencher, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. »

## RELATIONS INDUSTRIELLES

### Premier cycle

#### **Il est proposé :**

« Que le professeur suivant soit nommé membre du comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en relations industrielles :

- Jean-Noël Grenier, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. »

## RELATIONS INDUSTRIELLES

### Deuxième cycle

#### **Il est proposé :**

« Que le professeur suivant soit nommé membre du comité des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en relations industrielles :

- Travis W. Fast, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. »

**Troisième cycle**

**Il est proposé :**

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes de doctorat en relations industrielles :

- Frédéric Hanin, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019;
- Paul-André Lapointe, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. »

**ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL ET DE CRIMINOLOGIE**

**Premier cycle**

**Il est proposé :**

« Que les professeures suivantes soient nommées membres du comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en criminologie :

- Annie-Claude Savard, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2020;
- Mariana Raupp, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2020. »

**Deuxième cycle**

**Il est proposé :**

« Que les professeures suivantes soient nommées membres du comité des programmes de 2<sup>e</sup> cycle de service social :

- Valérie Roy, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2020;
- Bernadette Dallaire, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2020. »

**Troisième cycle**

**Il est proposé :**

« Que les professeures suivantes soient nommées membres du comité des programmes de doctorat en service social :

- Marie-Christine Saint-Jacques, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2020;
- Myreille St-Onge, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2020. »

-

**SOCIOLOGIE**

**Premier cycle**

**Il est proposé :**

« Que la professeure suivante soit nommée membre du comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en sociologie :

- Sylvie Lacombe, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. »

**Deuxième et troisième cycle**

**Il est proposé :**

« Que la professeure suivante soit nommée membre du comité des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en sociologie :

- Pascale Bédard, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. »

**PROGRAMMES FACULTAIRES**

**Il est proposé :**

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes suivants :

- Yannick Dufresne, baccalauréat intégré et économique et politique (B-IEP), du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2020;
- Émilie Raymond, certificat en gérontologie (C-GER), du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 mai 2020;
- Bernadette Dallaire, certificat en gérontologie (C-GER), du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 mai 2020;
- Nataly Jacques, certificat en gérontologie (C-GER), du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 mai 2020;
- Michel Roland, baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales (B-IAR), du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019;
- Pierre-Marc Daigneault, maîtrises en affaires publiques (M-AFP), du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

12. **NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DU CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ADAPTATION DES JEUNES ET DES FAMILLES À RISQUE (JEFAR)**

Le doyen fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Nick Bernard, appuyée par Louis-Vincent Nadeau, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

**RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-10-22) CONCERNANT LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DU CENTRE DE RECHERCHE L'ADAPTATION DES JEUNES ET DES FAMILLES À RISQUE (JEFAR)**

**CONSIDÉRANT** les statuts du Centre de recherche JEFAR, selon lesquels le directeur du Centre est un professeur régulier de l'Université nommé par le Conseil de la Faculté des sciences sociales;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur / la directrice du Centre est nommée pour un mandat de trois ans;

**CONSIDÉRANT** la résolution prise par le Bureau de direction du Centre de recherche JEFAR lors de sa rencontre du 16 octobre dernier;

**Il est proposé :**

« Que Marie-Hélène Gagné, professeure titulaire de l'École de psychologie, soit nommée directrice du Centre de recherche JEFAR du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2021. »

**Adopté à l'unanimité**

Le doyen invite les membres du conseil à lui faire d'enjeux à discuter au besoin.

La séance est levée à 16 h 35.